

## Urbanisme, équipement, logement

### Fiches descriptives d'enquêtes pour examen d'opportunité

*Les personnes intéressées par ces projets et qui ne pourraient pas participer à la réunion sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : [cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) fax : 01 41 17 55 41).*

page

|  |    |
|--|----|
| - Enquête sur le prix des terrains à bâtir .....   | 2  |
| - Enquête sur les investissements en BTP des collectivités locales.....  | 4  |
| - Enquête annuelle d'entreprise dans le secteur de la construction .....   | 6  |
| - Enquête communautaire sur l'innovation - CIS4 .....  | 8  |
| - Enquête Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication COI-TIC ..... | 10 |

## **FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE**

Enquête sur le prix des terrains à bâtir

### **1. Service producteur**

Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Directeur des affaires économiques et internationales

Service économique et statistique

### **2. Intitulé de l'enquête**

Enquête sur le prix des terrains à bâtir

### **3. Objectifs généraux de l'enquête**

Connaître de façon précise le prix des terrains à bâtir, selon la nature du projet de construction, sa localisation, etc. L'objectif est d'apporter des éléments de réponse aux questions nombreuses dans cette période de tension du marché et évaluer le prix de la maison individuelle « pure » (hors individuel groupé suivi par ailleurs).

### **4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Demande du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Les utilisateurs potentiels sont d'une part les services du ministère, principalement les services centraux mais aussi services déconcentrés (DRE, cellules statistiques et cellules économiques, DDE), d'autre part les professionnels de la construction, les aménageurs et les institutionnels locaux. Les résultats intéressent également les ménages, compte tenu de l'importance du logement dans leur patrimoine.

### **5. Principaux thèmes abordés**

L'enquête distinguera les terrains pour la construction de maisons individuelles et pour les autres types de construction (collectifs, individuel groupé, locaux).

Pour la première catégorie, des informations sur le terrain (mode d'acquisition, superficie, date d'achat, prix) et sur la maison (prix, état d'avancement des travaux) pourraient être demandées.

Pour les autres types de construction, le prix et la superficie du terrain ainsi que l'état d'avancement des travaux seraient collectés.

### **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.**

Le ministère a réalisé une enquête similaire jusqu'en 1996 sur l'ensemble du territoire. Cette opération a ensuite été poursuivie dans quelques régions (Alsace, Franche Comté, Lorraine). Plus récemment, la DRE des Pays de la Loire a lancé sa propre opération.

Actuellement, il n'existe pas d'autre source pour estimer le prix des terrains à bâtir et de la maison individuelle « pure » (en secteur diffus).

### **7. Unités enquêtées, champ de l'enquête**

L'unité enquêtée est le bénéficiaire du permis de construire. L'unité statistique de l'enquête est le terrain à bâtir identifié par le permis de construire dans la base SITADEL. Les terrains en zones denses, au sens de la taille d'unité urbaine, seront enquêtés exhaustivement tandis que ceux en zones rurales seront enquêtés par sondage stratifié. Environ 110 000 unités devraient être enquêtées chaque année. Sans caractère obligatoire, le taux de réponse est estimé entre 40 et 60% selon qu'il y a ou non fourniture d'enveloppe retour T.

Le champ de l'enquête couvre les permis de construire des maisons individuelles « pures » et des autres types de construction (collectifs, individuel groupé, locaux) issus de la base SITADEL.

**8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte**

L'enquête sera réalisée tous les mois par routage centralisé. Elle sera exploitée par l'Administration Centrale du Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer et par les cellules statistiques des Directions régionales de l'équipement

**9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire est estimé à 5 minutes environ.

**10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée**

Un comité de pilotage sera mis en place prochainement pour la mise en œuvre de l'enquête (échantillonnage, mode de saisie, traitement redressements et diffusion) avec notamment les DRE réalisant cette enquête et la DREIF particulièrement intéressée.

**11. Diffusion des résultats**

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication nationale semestrielle ou annuelle sous forme d'un « Info Rapides » du SES et de données détaillées sur le site Internet du SES. Actuellement, les cellules statistiques des DRE réalisant l'enquête publient chaque année les résultats de leur région.

## **FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE**

Enquête sur les investissements en BTP des collectivités locales (COLLOC)

### **1. Service producteur**

Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Directeur des affaires économiques et internationales

Service économique et statistique

### **2. Intitulé de l'enquête**

Enquête sur les investissements en BTP des collectivités locales

### **3. Objectifs généraux de l'enquête**

Connaître de façon précoce les projets de dépenses en BTP des collectivités locales en vue d'analyser la conjoncture du secteur, compte tenu du poids important et croissant de la part des collectivités locales dans la commande publique qui s'adresse à ce secteur.

### **4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Demande du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Les utilisateurs potentiels sont d'une part les services du ministère, principalement les services centraux mais aussi services déconcentrés (DRE, cellules statistiques et cellules économiques, DDE), d'autre part, les professionnels du bâtiment et des travaux publics, les banques et investisseurs, la Direction de la prévision, la DGCL, la Direction générale de la comptabilité publique (partenaire).

### **5. Principaux thèmes abordés**

Les intentions de dépenses de BTP sont décrites à partir des budgets primitifs des collectivités locales. Des postes spécifiques dans les domaines tels que la construction et l'installation de réseaux de voirie, d'adduction d'eau, d'assainissement ou d'électrification, sont relevés dans l'enquête chaque année.

### **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.**

Le ministère réalise cette enquête depuis 1979. Il n'existe pas d'autre source pour estimer de façon précoce les intentions de dépenses en BTP des collectivités locales sur ce thème.

### **7. Unités enquêtées, champs de l'enquête**

Les unités statistiques de l'enquête sont les collectivités locales. Elles sont analysées en strate par type et taille. Les conseils régionaux, conseils généraux communes de plus de 10 000 habitants et Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (à l'exception des petites communautés de communes) sont enquêtés exhaustivement. Les communes de 10 000 habitants et moins, les syndicats et les petites communautés de communes sont enquêtés par sondage stratifié. Le nombre d'unités enquêtées est au total de 11 000 unités. L'enquête est une enquête d'intérêt général.

### **8. Période et périodicité de la collecte; service réalisant la collecte**

L'enquête est réalisée une fois par an par routage centralisé et exploitée par les cellules statistiques ou les cellules économiques des Directions régionales de l'équipement. En général, elle est lancée fin mars de chaque année.

**9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire est estimé à 10 minutes.

**10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée**

Dans sa version actuelle, l'enquête est opérationnelle depuis 2002. Elle a fait l'objet d'une importante rénovation, entamée dès l'année 2000 sur les bases d'une première refonte effectuée en 1997. L'application a été l'une des premières applications refondues en architecture centralisée préconisée par le ministère ce qui permet un suivi continu de l'avancement de l'enquête.

**11. Diffusion des résultats**

Les résultats de l'enquête font l'objet d'une publication nationale sous forme d'un « SES - Informations Rapides ». Certaines cellules statistiques des DRE publient également chaque année les résultats concernant leur région. Des échanges de données sont prévus avec la DGCP entre les données détaillées de l'enquête de l'année n et les comptes administratifs exécutés de l'année n+1 en vue d'examiner les écarts et la pertinence des prévisions.

## **FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE**

Enquête annuelle d'entreprise dans le secteur de la construction (EAE-C)  
(projet de rénovation)

### **1. Service producteur**

Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Direction des affaires économiques et internationales

Service économique et statistique

### **2. Intitulé de l'enquête**

Enquête annuelle d'entreprise dans le secteur de la construction (EAE-C)

### **3. Objectifs généraux de l'enquête et de sa rénovation**

Cette opération fait partie de l'ensemble des enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) réalisées de façon coordonnée par plusieurs services statistiques : Insee pour le commerce et les services, SESSI pour l'industrie, SCEES pour les industries agroalimentaires et SES pour la construction et les transports.

**Pour le secteur de la construction**, le projet est de rénover cette enquête dans le sens de la simplification et de l'allègement de son questionnaire. Il s'agit de limiter la partie correspondant aux données comptables, d'alléger également les volets sectoriels tout en les rendant plus pertinents. Ces modifications seront conformes aux avis de la formation « urbanisme - équipement - logement » du Cnis. Ce projet sera conduit en concertation étroite avec l'Insee.

Les insuffisances du questionnaire actuel, des moyens de plus en plus restreints poussant à l'économie, l'expérience acquise en stratégie « petites entreprises » et les circonstances particulières de l'enquête construction pour l'exercice 2002 (pas de relance ni mise en demeure) nous conduisent à proposer cette rénovation sans plus attendre.

L'objectif principal est une importante amélioration de la pertinence des volets spécifiques. Il s'agit entre autres de l'analyse des marchés par catégorie de maître d'ouvrage, type d'ouvrage et région. La demande est forte de la part des utilisateurs institutionnels et des fédérations professionnelles, notamment pour un meilleur traitement de la sous-traitance.

En outre, les progrès réalisés dans les délais de mise à disposition par l'INSEE des données du système unifié de statistique d'entreprises (SUSE), font que l'on pourrait dès maintenant faire l'économie du recueil du compte de résultats complet en mettant en œuvre le questionnaire simplifié sur une partie plus large du champ.

### **4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Les EAE permettent de répondre au règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises. Elles répondent également aux besoins d'analyse macro-économique (comptes nationaux en particulier) et à de multiples besoins d'analyses sectorielles.

Le projet d'allègement est conforme aux priorités du moyen-terme 2004-2008 et aux orientations retenues dans le cadre de l'objectif interministériel de simplification des formalités administratives. L'amélioration de la pertinence des volets sectoriels est une demande forte des analystes du secteur et des fédérations professionnelles.

### **5. Principaux thèmes abordés**

Un certain nombre de questions sont communes à l'ensemble de ces enquêtes, (données comptables issues du compte de résultats, données d'emploi, investissement). Une partie importante du questionnaire est consacrée à la répartition du chiffre d'affaire par activité détaillée. Dans ce projet de rénovation, cette partie n'est pas remise en cause, elle ne subira que des aménagements de forme en s'inspirant des pratiques des autres secteurs. Des thèmes

spécifiques au secteur de la construction sont également traités. Il s'agit en particulier de l'analyse de l'activité par catégorie de maître d'ouvrage, par type d'ouvrage et région de chantier.

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.**

Cette enquête est l'enquête de référence pour les statistiques structurelles d'entreprises. Elle permet également d'alimenter le répertoire Sirène pour le classement sectoriel des unités, et de fournir des informations sur les branches d'activités.

**7. Unités enquêtées, champ de l'enquête**

L'unité économique interrogée est l'entreprise. Le champ de l'enquête porte sur les entreprises du secteur de la construction (code APE 45 de la nomenclature NAF), qu'elles relèvent du bâtiment ou des travaux publics. Pour les entreprises de moins de 20 salariés, le plan de sondage est déterminé de façon à assurer une représentativité par secteurs d'activité et classes de taille.

**8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte**

La périodicité est annuelle. Le questionnaire relatif à l'exercice de l'année n est envoyé au début de l'année n+1. L'enquête est réalisée par voie postale.

L'enquête est réalisée par le bureau de la statistique des entreprises de construction, au sein de la sous-direction de l'observation statistique de la construction du Service économique et statistique du ministère de l'équipement.

**9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Le questionnaire comporte actuellement 12 ou 16 pages selon que l'entreprise est d'une taille inférieure ou supérieure à 20 salariés. Il doit être ramené à un nombre d'environ 8 pages. L'objectif est de réduire le temps de réponse pour l'entreprise par rapport à l'enquête actuelle.

**10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée**

Le comité de pilotage est composé de membres du ministère de l'équipement, de la DECAS du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'Insee et des fédérations professionnelles représentatives des entreprises enquêtées (CAPEB, FFB et FNTP).

**11. Diffusion des résultats**

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication nationale annuelle sous forme d'un « Info Rapides » du SES et de données détaillées sur le site Internet du SES.

## **FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE**

### Enquête communautaire sur l'Innovation CIS4

#### **1. Services producteurs**

INSEE, SESSI, SES, SCEES, DEP  
Maîtrise d'œuvre assurée par le SESSI.

#### **2. Intitulé de l'enquête**

Enquête communautaire sur l'innovation – CIS4

#### **3. Objectifs généraux de l'enquête**

L'enquête sur l'innovation vise à fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises (fréquence en nombre d'entreprises et parts de chiffres d'affaires résultant de l'innovation) et sur des aspects particuliers du processus d'innovation (part des dépenses d'innovation, sources d'information et formes de collaboration, facteurs freinant l'innovation, degré de réalisation des objectifs liés à l'innovation).

Il s'agit de la quatrième occurrence de cette enquête (enquêtes précédentes réalisées en 1993, 1997, et 2001) conduite de façon harmonisée au niveau européen (enquêtes CIS : « Community Innovation Survey »). Les réalisations précédentes de l'enquête ont donné lieu à un grand nombre de publications (études et résultats) tant en France que dans les autres pays européens ou au niveau de l'UE (Eurostat). Un certain nombre d'indicateurs tirés des enquêtes CIS font partie des tableaux de bord européens de suivi de l'innovation (« Trend chart innovation scoreboard », benchmarking des pays de l'UE).

#### **4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Comme indiqué précédemment l'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen (n°1450/2004) relatif aux statistiques d'innovation (décision du Parlement et du Conseil concernant la production et le développement des statistiques communautaires sur l'innovation).

De façon plus large l'initiative européenne en matière de statistiques sur l'innovation traduit la poursuite des objectifs fixés au sommet de Lisbonne (1997) visant à encourager le développement de l'innovation et renforçant en conséquence les objectifs de suivi des politiques d'innovation.

Dans le cadre français de nombreux travaux ont été réalisés et font ou on fait l'objet de publication (cf. séminaire INSEE sur l'innovation – décembre 2002). Les données de l'enquête servent régulièrement au chiffrage de mesures publiques (« plan innovation » 2002, dispositif JEI – « jeunes entreprises innovantes » -, travaux dans le cadre de Futuris).

#### **5. Principaux thèmes abordés**

- Fréquence de l'innovation par nature d'innovation (produits, procédés : nombre d'entreprises ayant réalisé de telles innovations au cours de la période 2002-2004.
- Degré de l'innovation : part en chiffre d'affaires (2004) des innovations de produits introduites entre 2002 et 2004, suivant le degré de nouveauté : produits nouveaux pour le marché ou produits nouveaux pour l'entreprise.
- Dépenses liées aux activités d'innovation concernant les innovations de produits et de procédés suivant une nomenclature simple : dépense de R&D (internes/externes), dépenses d'équipement liées au développement des innovations (hors R&D), autres dépenses liées au développement des innovations.



- Autres aspects du processus d'innovation (produits et procédés - questions qualitatives uniquement) : -existence de financements publics, sources d'information et formes de coopération pour le développement des innovations, degré de réalisation des objectifs de l'innovation, facteurs freinant l'innovation, recours à la propriété industrielle pour les innovations réalisées.
- Innovations d'organisation et de marketing : en l'attente de la révision du manuel d'Oslo, ces questions seront abordées de manière succincte en fin de questionnaire
- Pour répondre à une recommandation du CNIS de 2004, le thème de la gestion des connaissances sera aussi abordé dans cette enquête.

#### **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources**

Les informations relatives aux caractéristiques structurelles de l'entreprise (chiffre d'affaires, effectifs) sont complétées par appariement avec les sources structurelles (EAE).

Les données de dépenses de R&D sont recueillies dans le cadre de l'enquête afin de s'assurer de la bonne adéquation entre données sur l'innovation et données sur la R&D.

La coordination avec l'échantillon de l'enquête TIC-COI est conçue de manière à s'assurer d'un bon complément, informations complémentaires et non redondantes recueillies dans les deux enquêtes pour les grandes entreprises, tout en allégeant la charge pour les petites entreprises (coordination négative des échantillons).

#### **7. Unités enquêtées, champ de l'enquête**

L'unité de collecte sera l'entreprise.

Le champ couvrira les entreprises de plus de dix salariés de l'industrie, des IAA, des transports, de la construction, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances.

L'échantillon comprendrait environ 25 000 unités. Il sera conçu pour permettre en particulier de répondre aux demandes du règlement européen correspondant en terme de précision des réponses aux différents niveaux prévus.

#### **8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

Enquête ponctuelle dont la collecte devrait démarrer en septembre 2005 et s'achever début 2006. La maîtrise d'œuvre est assurée par le SESSI.

#### **9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Il est prévu un questionnaire postal de six pages maximum, avec essentiellement des questions qualitatives. La durée de remplissage du questionnaire doit être vérifiée lors des tests ; elle ne devrait pas dépasser trente minutes.

L'enquête précédente (CIS3), dont le questionnaire était comparable, a eu un taux de réponse tout à fait satisfaisant.

#### **10. Comité de concertation**

Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprise, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés a été mis en place et a tenu ses deux premières réunions en mars 2005.

#### **11. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :**

Non

#### **12. Diffusion des résultats**

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu.

Les éléments rassemblés permettront de répondre au règlement européen.

Il est envisagé des publications d'ensemble puis sectorielles.

Le choix de s'aligner sur le questionnaire et les recommandations méthodologiques communautaires permettra plus aisément que par le passé de comparer les données nationales à celles des autres pays européens.

## **FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE**

Enquête Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)

### **1. Services producteurs**

INSEE, SESSI, SES, SCEES

Maîtrise d'œuvre assurée par le CEE et l'INSEE pour la partie entreprise.

### **2. Intitulé de l'enquête**

Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication (COI-TIC).

### **3. Objectifs généraux de l'enquête**

Le couplage des deux enquêtes COI et TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises et leurs conséquences en termes de changements organisationnels.

Le dispositif d'enquêtes COI préparé par le Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE) a déjà été présenté à l'inter formation « Statistiques d'Entreprises » et a reçu un avis d'opportunité favorable avec la demande de fusionner l'enquête avec l'enquête européenne sur les TIC. C'est cette dernière enquête qui est ici présentée pour demande d'avis d'opportunité.

### **4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

L'importance des TIC comme vecteur de productivité a entraîné de nombreuses demandes de statistiques, notamment au niveau européen. La partie TIC de l'enquête correspond ainsi à la première application d'un règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information.

Plus largement cette enquête répond aux besoins d'information sur les TIC repris dans le programme à moyen terme du CNIS et analysé notamment dans le rapport du groupe de travail du CNIS sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie (Rapport Lombard de février 2001).

### **5. Principaux thèmes abordés**

Développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise) ; impact des TIC sur l'organisation de l'entreprise,...

### **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources**

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes sur les TIC (1999 et 2002) et devrait être reconduite annuellement pour répondre au règlement européen.

Le recoupement avec les problématiques de l'enquête ponctuelle COI justifie un couplage des interrogations sur 2005.

### **7. Unités enquêtées, champ de l'enquête**

L'unité de collecte sera l'entreprise.

Le champ couvrira les entreprises de plus de dix salariés de l'industrie, des IAA, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances.

L'échantillon comprendrait environ 17 000 unités.

Dans la mesure du possible, il sera corrélé négativement avec l'échantillon de l'enquête CIS4 sur l'innovation, dont la collecte aura lieu à l'automne 2005.

**8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

Enquête ponctuelle dont la collecte devrait démarrer au dernier trimestre 2005 et s'achever début 2006.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'INSEE.

**9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Il est prévu un questionnaire postal de six pages avec essentiellement des questions qualitatives. A priori, on vise un questionnaire rempli en moins d'une heure. Ce point doit être vérifié lors des tests.

**10. Comité de concertation**

Un comité de pilotage pour le volet entreprises du dispositif COI-TIC s'est réuni une fois par mois d'octobre 2004 à mars 2005 pour mettre au point un projet de questionnaire, lequel sera testé au printemps 2005. Ce groupe d'une trentaine de personnes associe des représentants d'entreprise, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés.

**11. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :**

Non

**12. Diffusion des résultats**

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu.

Les éléments rassemblés permettront de répondre au règlement européen.

Il est envisagé des publications d'ensemble puis sectorielles.

Les services concernés lanceront aussi un programme d'études à l'image de ce qui été fait à partir de l'enquête COI de 1997, mais plus large car pratiquement tous les secteurs sont désormais couverts et notamment les secteurs tertiaires.